

# Compte rendu sommaire Réunion du Bureau Communautaire du Lundi 13 janvier 2020 au siège 34 Grand 'Rue à Rombas

L'an DEUX-MILLE-VINGT, le TREIZE du mois de JANVIER à 18h30, le Bureau Communautaire s'est réuni sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 06 janvier 2020.

Présents: MM. FOURNIER, CANTELE, CORRADI, DROUIN, FAVIER, HENRY, MULLER, MUNIER et WATRIN.

Membres ayant donné procuration : M. BOLTZ à M. FOURNIER

M. MATELIC à M. WATRIN

M. PELIZZARI à M. MUNIER

Absent excusé: M. FICHTER

Présents sans voix délibérative : MM. LOGNON et SERRIER et Mmes LIEBGOTT et SALIOU

## Approbation des procès-verbaux des séances du 18 novembre et du 9 décembre 2019

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE, les procès-verbaux des séances du 18 novembre et du 09 décembre 2019.

<u>Présentation des projets en cours sur le site thermal et touristique d'Amnéville</u> <u>par Monsieur Hervé MELCHIOR, Directeur Général de la SPL « Destination AMNEVILLE ».</u>

#### 1. DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

1.1 <u>DB 2020-01 – Entrée de la Communauté de Communes au capital de la Société de Développement et d'Aménagement de la Moselle – Acquisition de 400 actions (0,6 % du Capital)</u>

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DONNE son accord au projet d'acquisition, par la CCPOM, de 400 actions de la Société de Développement et d'Aménagement de la Moselle (SODEVAM) auprès de la SAS « ADEVAM »,
- ACCEPTE la valeur de cette acquisition fixée à 14.000 €, soit 35,00 € par action,
- Et PREND ACTE que la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle sera actionnaire de la SODEVAM à la date de son inscription dans les comptes d'actionnaires de la Société laquelle sera effectuée sur notification des ordres de mouvement de titres par le cédant.

# 2. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

# 2.1 DB 2020-02 - Parc d'activités communautaire « Belle Fontaine » - Cession d'un terrain à la société « NAPOLI Frères »

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'autoriser la cession de la parcelle cadastrée sur le ban de Clouange section 06 n°159, d'une surface de 36a et 31ca, à la société NAPOLI FRERES, domiciliée à ROMBAS (57120), 29A rue de Verdun, ou toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée, mais dont elle restera solidaire,
- FIXE le prix de cette cession conformément à l'estimation des services du Domaine en date du 12 avril 2019 soit 23,00 €/m² HT,
- DÉCIDE d'accorder un abaissement de prix à hauteur de 20 % soit 4,60 €/m², ce qui ramène le prix de cession à 18,40 €/m² HT, compte tenu de l'engagement pris par la société NAPOLI FRERES de procéder à la création d'emplois nouveaux,
- DÉCIDE de formaliser cet engagement dans le cadre d'une convention sous seing privé,
- et AUTORISE le Président à signer le compromis de vente et/ou l'acte de vente à passer avec la société NAPOLI FRERES ou toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée, mais dont elle restera solidaire.

### 3. INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

- Tableau de bord d'activités au 31/12/2019
- Tableau de bord financier au 31/12/2019
- Tableau de bord « Ordures Ménagères » au 30/11/2019
- Tableau de bord « Opération Ravalement de Façades » au 31/12/2019
- Tableau de bord « Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat » au 31/12/2019
- Tableau de bord « Isolation thermique » au 31/12/2019
- Tableau de bord « Autorisation d'Urbanisme » au 31/12/2019
- Tableau de bord « Petite Enfance » au 30/11/2019

\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h15.

Rombas, le 14 janvier 2020

Lionel FOURNIER

Le Présiden